



VOTRE DEMANDE SERA FAITE EN MAIRIE NOUS PRENONS L'EMPREINTE DE VOS DEUX MAINS - ENVOI IMMEDIAT DE LA DEMANDE EN PREFECTURE

COMPTER ENTRE 15 JOURS ET 20 JOURS DE DELAI



VOUS RECEVREZ UN MESSAGE SUR VOTRE TELEPHONE LORSQUE VOTRE PASSEPORT SERA RECU EN MAIRIE

LE DEMANDEUR VIENT RECUPERER SON PASSEPORT



Passeport Biométrique

Prendre impérativement un rendez-vous au 05 46 90 90 97

Pièces à fournir pour une personne MINEURE

1. L'imprimé à compléter 3 possibilités :

- ✓ L'imprimé CERFA n°12101*02 (vert) à retirer en Mairie, **remplir uniquement la première page à l'encre Noire.**

Ou

- ✓ **Compléter par internet la première page**, sur le site suivant puis imprimer les deux feuilles au format A4 :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Telecharger-les-cerfas>

**Pour les deux premières propositions, la date et la signature se feront
le jour du rendez-vous à la Mairie.**

Ou

- ✓ **Pré-demande passeport sans imprimer le formulaire :**

<https://passeport.ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Créez un compte, complétez la demande, validez. Pour terminer, notez le numéro de votre pré-demande ou imprimez le récapitulatif. Venir au rendez-vous avec le numéro de votre pré-demande ou la feuille "récapitulatif de la pré-demande de passeport" que vous aurez imprimé.

2. Carte d'Identité en cours de validité

Ou

Un acte de naissance de moins de 3 mois, si votre Carte d'Identité périmée depuis plus de 2 ans;

3. Un justificatif de domicile des parents de moins de 3 mois (original) (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, feuille d'impôts de l'année...);

- ✓ **Si l'enfant habite avec ses deux parents** : le justificatif doit mentionner le nom d'au moins un de ses parents.
- ✓ **Si l'enfant vit habituellement chez l'un de ses parents** : le justificatif est celui du parent chez qui il habite.
- ✓ **Si l'enfant est en garde alternée** et vous souhaitez faire apparaître les deux adresses : la preuve de la résidence alternée (convention entre les parents ou décision du juge), le justificatif de domicile de chaque parent.

4. Carte d'Identité en cours de validité du parent qui fait la demande;

5. Deux photographies d'identités récentes aux normes réglementaires

6. L'ancien passeport en cas de renouvellement

7. Timbres fiscaux : entre 0 et 14 ans 17€ et entre 15 et 17 ans 42 €

à acheter au Trésor Public ou dans un bureau de tabac ou par internet :

<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixTimbres.jsp>

Le retrait de votre passeport doit se faire personnellement (prise d'empreintes plus de 12 ans).

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00

*Il faut compter **15 jours** pour l'obtention du passeport. Il sera valable 5ans.*

Ville de Cozes – 2 route de Saintes – BP 20018 – 17120 COZES

Tél. : 05 46 90 90 97 - Fax : 05 46 90 75 12 - Courriel : mairie@cozes.com



Passeport Biométrique

Prendre impérativement un rendez-vous au 05 46 90 90 97

Pièces à fournir pour une personne MAJEURE

1. L'imprimé à compléter 3 possibilités :

- ✓ L'imprimé CERFA n°12100*02 (vert) à retirer en Mairie, remplir **uniquement la première page** à l'encre Noire.

Ou

- ✓ **Compléter par internet la première page**, sur le site suivant puis imprimer les deux feuilles au format A4 :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Telecharger-les-cerfas>

**Pour les deux premières propositions, la date et la signature se feront
le jour du rendez-vous à la Mairie.**

Ou

- ✓ **Pré-demande passeport sans imprimer le formulaire :**

<https://passeport.ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Créez un compte, complétez la demande, validez. Pour terminer, notez le numéro de votre pré-demande ou imprimez le récapitulatif. Venir au rendez-vous avec le numéro de votre pré-demande ou la feuille "récapitulatif de la pré-demande de passeport" que vous aurez imprimé.

2. Carte d'Identité en cours de validité (carte établie depuis 2004 validité de 5 ans supplémentaires) ou périmée depuis moins de 2 ans;

Ou

Un acte de naissance de moins de 3 mois, si votre Carte d'Identité périmée depuis plus de 2 ans;

3. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (original) (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, feuille d'impôts de l'année...)

4. Deux photographies d'identités récentes aux normes réglementaires

5. L'ancien passeport en cas de renouvellement

6. Timbres fiscaux 86 Euros à acheter au Trésor Public ou dans un bureau de tabac ou par internet :

<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixTimbres.jsp>

Pour des personnes habitant chez des particuliers (parents, amis, etc)

- ✓ Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant prouvant la résidence du demandeur ;
- ✓ La Carte d'Identité de l'hébergeant ;
- ✓ Un justificatif de domicile de l'hébergeant.

Le retrait de votre passeport doit se faire personnellement (prise d'empreintes).

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00

*Il faut compter **15 jours** pour l'obtention du passeport. Il sera valable 10 ans.*

Ville de Cozes – 2 route de Saintes – BP 20018 – 17120 COZES

Tél. : 05 46 90 90 97 - Fax : 05 46 90 75 12 - Courriel : mairie@cozes.com